



signification de décision de justice par voie d'huissier

Par **gege02**, le **07/03/2011** à **16:45**

Bonjour

J'ai effectué une requête auprès du JAF pour suppression de pension alimentaire pour enfant majeur.

J'ai obtenu gain de cause, j'ai reçu la notification du tribunal par lettre recommandée.

Madame n'est pas allée chercher sa lettre recommandée, le tribunal m'envoie donc son exemplaire en me demandant de faire une signification par voie d'huissier.

Je me suis donc renseigné et il s'avère que les frais de signification sont à ma charge et non à Madame qui continue de me pourrir la vie.

C'est la procédure paraît-il, mais je trouve ça quand même très injuste. Qu'en pensez-vous ? y a t-il une solution ?

Merci par avance